



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025_273

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

**RESTAURATION DES ENTREES MONUMENTALES DU STADE PARC ET DES CLÔTURES
BÉTON DE LA PISCINE ART DECO DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE - DEMANDE DE DÉPÔT DE
PERMIS DE CONSTRUIRE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay va procéder à la restauration des entrées monumentales du Stade parc et des clôtures béton de la piscine Art Déco, Piscine communautaire, situés à Bruay-la-Buissière (62700) rue Roger Salengro,

Considérant qu'il y a lieu conformément au Code de l'urbanisme, de déposer une demande de permis de construire relative à cette opération,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les autorisations prévues notamment par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code forestier et le code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Le Président,

DECIDE de déposer une demande de permis de construire pour les travaux nécessaires à la restauration des entrées monumentales du Stade parc et des clôtures béton de la piscine Art Déco, Piscine communautaire, situés à Bruay-la-Buissière (62700) rue Roger Salengro et de signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **24 AVR. 2025**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **25 AVR. 2025**

Et de la publication le : **25 AVR. 2025**

Par délégation du Président
Conseiller délégué,

DRUMÉZ Philippe



Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,

DRUMÉZ Philippe